

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 18/01/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Thomas BUSSIERE, Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Enregistrement des résultats et vérification des classements
- Questions diverses

COMPETITIONS JEUNES

CORRESPONDANCE

AS PEYRESTORTES : du 18/01/22, demandant le report du match U13 D3 P/B du 22/01 PEYRESTORTES / LE SOLER N°24251492 (cas covid et cas contacts – annulation de tout le foot d’animation pour une semaine) et ce, avec l’accord écrit du FC LE SOLER. Cette rencontre est reportée au **02/02/22** (jour convenu entre les deux équipes).

MATCHES REMIS/AVANCES

- Le match U17 D1 du 15/01/22 ELNE 2 / USEPMM N°24237389 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U17 D2 P/B du 15/01/22 RIVESALTES / ELNE N°24244350 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U17 D2 P/A du 15/01/22 PRADES / CERDAGNE N°24244297 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U13 D2 P/B du 15/01/22 US BOMPAS / RC PERPIGNAN SUD N°24251199 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U13 D1 du 15/01/22 FC DES ASPRES / ALBERES-ARGELES 3 N°24236435 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U13 D1 du 15/01/22 ELNE FC / CANET RFC 3 N°24236436 est remis au mercredi **26/01/22**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Le match U13 D2 P/C du 15/01/22 ELNE FC 2 / FC PIA N°24251264 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U13 D2 P/C du 15/01/22 FC LAURENTIN 2 / USEPMM 5 N°24251267 est remis au mercredi **26/01/22**
- Le match U13 D3 P/A du 15/01/22 USEPMM 6 / FC VILLELONGUE N°24251333 est remis au mercredi **02/02/22** (Sélection le 26/01/22)
- Le match U13 D3 P/A du 22/01/22 FC VINCA / LES CHAMPIONS ST JACQUES est avancé au **19/01/22** N°24251342 (accord écrit des 2 clubs).

TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON JEUNES

1/2 Finales de Coupe du Roussillon U19

- Les matches se joueront le **19/02/21** sur le terrain du club 1^{er} nommé
- Le club qui ne disposera pas d'un terrain jouera chez l'adversaire

ASC ST NAZAIRE	CANET RFC
US BOMPAS	OC PERPIGNAN

Article 2 - Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure (fédérale ou régionale) à la date de la rencontre, le match serait reporté.

1/4 de Finale de Coupe du Roussillon U17

- Les matches se joueront le **19/02/21** sur le terrain du club 1^{er} nommé
- Le club qui ne disposera pas d'un terrain jouera chez l'adversaire

FC THUIR	FC CERDAGNE FONT-ROMEUP CAPCIR
AS PERPIGNAN MEDITERRANEE	CANET RFC
US BOMPAS	FC LE SOLER
OC PERPIGNAN	USEPMM

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U17». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

1/4 de Finale de Coupe du Roussillon U15

- Les matches se joueront le **19/02/21** sur le terrain du club 1^{er} nommé
- Le club qui ne disposera pas d'un terrain jouera chez l'adversaire

AS PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC LE SOLER
USEPMM	PERPIGNAN AC
FC LE BOULOU SJPC	FC THUIR
CANET RFC	ATAC ou FC CERDAGNE

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U15». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1/4 de Finale de Coupe du Roussillon U13

- Les matches se joueront le **18/02/21** sur le terrain du club 1^{er} nommé
- Le club qui ne disposera pas d'un terrain jouera chez l'adversaire

FC ST CYPRIEN	CANET RFC
ELNE FC	USEPMM
OC PERPIGNAN	CABESTANY OC
SP PERPIGNAN NORD	SALEILLES OC

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U13». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

► PERPIGNAN NORD et SALEILLES ont joué à l'extérieur lors des 2 derniers matches mais il sont dans le même cas et, PERPIGNAN NORD a été tiré en 1er.

Article 5 - un club ne pourra recevoir ou se déplacer plus de deux fois consécutives, à moins que son adversaire ne soit dans une situation identique.

AMENDE

COLLIOURE / PORT-VENDRES : 100€ - le club n'a fait aucune démarche pour utiliser la FMI lors du match U13 D3 P/B du 15/01/22 N°24251486 au SOLER.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

